



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GENERALE

UNEP/CBD/COP/9/25/Add.1
29 février 2008

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES A LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Bonn, 19-30 mai 2008

Point 4.17 de l'ordre du jour provisoire*

ANNÉE INTERNATIONALE DE LA BIODIVERSITÉ

Projet de stratégie pour les préparatifs de l'Année internationale de la biodiversité, 2010

Note du Secrétaire Exécutif

I. INTRODUCTION

1. Suivant les recommandations de la huitième réunion de la huitième Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique, la trente-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 61/203, le 20 décembre 2006, proclamant l'année 2010 Année internationale de la biodiversité (AIB) et identifiant le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique comme point focal chargé des célébrations de l'Année.
2. Les célébrations de l'Année internationale de la biodiversité doivent répondre à deux objectifs : (i) sensibiliser l'opinion publique à l'importance de la biodiversité, notamment son impact sur le bien-être humain et au rôle joué par la Convention pour assurer sa conservation, son utilisation durable et le partage juste et équitable des avantages découlant de son utilisation et (ii) promouvoir la mise en œuvre de la Convention et l'engagement de tous les acteurs et autres parties prenantes à produire un effort coopératif dans l'optique de réaliser les trois objectifs de la Convention.
3. La stratégie de l'Année internationale se base sur trois piliers : i) produire un message global et créer des espaces pour donner une opportunité de diffusion aux récits d'expériences locales ; ii) construire un élan de dynamisme pour promouvoir l'Année internationale avant 2010 ; et iii) tirer profit des activités des parties et des organisations partenaires en mobilisant du soutien.
4. La Section II de ce document contient le texte de la résolution sur l'Année internationale, y compris un éventuel projet de résolution qui pourrait être soumis à l'Assemblée générale pour examen. La Section III propose un projet de stratégie visant à planifier l'organisation des célébrations. Les annexes à la présente note présentent les événements où il pourrait être intéressant de promouvoir l'Année internationale et les exigences en termes de ressources principales nécessaires à l'exécution de la Stratégie.
5. Une version de cette note a été révisée par le Comité consultatif informel sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public. Elle sera complétée par d'autres plans de mise en œuvre afin que des stratégies nationales et d'autres sous-composants soient élaborés dans le respect des principes généraux.

*UNEP/CBD/COP/9/1.

II. PROJET DE DÉCISION

6. La Conférence des Parties pourrait décider de prendre une décision dans les termes suivants:

La Conférence des Parties

(a) *Prend note* du projet de stratégie pour l'Année internationale de la biodiversité soumis par le Secrétaire Exécutif et *appelle* à des donateurs aptes à fournir une aide financière aux activités arrêtées;

(b) *Encourage* toutes les parties à créer des comités nationaux pour célébrer l'Année et *invite* toutes les organisations internationales à marquer cet événement ;

(c) *Décide* de transmettre à l'Assemblée générale des Nations Unies, pour examen et adoption lors de sa soixante-troisième session ordinaire, le projet de résolution sur l'Année internationale de la biodiversité (AIB), en 2010, contenue dans l'annexe à la présente décision.

Annexe

**PROJET DE RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES POUR
L'ANNÉE INTERNATIONALE DE LA BIODIVERSITÉ (AIB)**

L'Assemblée générale,

Rappelant l'engagement souscrit lors du Sommet mondial sur le développement durable en faveur d'une réalisation plus efficace et plus cohérente des trois objectifs de la Convention et d'une réduction sensible d'ici à 2000 du rythme actuel de l'appauvrissement de la diversité biologique ;

Profondément préoccupée par les incidences sociales, économiques, écologiques et culturelles de l'appauvrissement de la diversité biologique découlant notamment de l'impact négatif du changement climatique ;

Consciente que la réalisation du triple objectif de la Convention sur la diversité biologique et de l'objectif de réduction de l'appauvrissement de la biodiversité à atteindre avant 2010 nécessitera une action soutenue d'éducation et de sensibilisation du public ;

Rappelant la Résolution 61/203 adoptée, le 20 décembre 2006, par l'Assemblée générale sur l'Année internationale de la biodiversité (AIB) ainsi que la référence à l'Année internationale contenue dans le paragraphe 12 de sa Résolution 62/194 datée 19 décembre 2007 portant sur la Convention pour la diversité biologique ;

1. *Décide*, comme contribution à l'année Internationale de la Biodiversité, de convoquer lors de sa 65^{ème} Session en 2010, une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies, avec la participation des Chefs d'Etats et de Gouvernements ; et

2. *Invite* le Secrétaire Général à nommer un Ambassadeur honoraire pour l'Année internationale de la biodiversité.

III. PROJET DE STRATÉGIE POUR LES PRÉPARATIFS DE L'ANNÉE 2010

A. Contexte

1. Signification de l'année 2010

7. Le Sommet Mondial sur le développement durable de Johannesburg en 2002 s'est fixé comme objectif d'atteindre une réduction significative du taux d'appauvrissement de la biodiversité avant 2010. Cet objectif a été réaffirmé par le Sommet du Millénaire + 5 que les Nations Unies avaient convoqué à New York en 2005 et intégré en tant qu'objectif de développement du millénaire (ODM). Les Parties se sont également fixées comme date limite 2010 pour adopter un régime international sur l'accès aux ressources génétiques et sur l'équitable partage des bénéfices tirés de leur utilisation. Pour finir, 2010 coïncide également avec la date de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention (CDP10).

2. Biodiversité et développement et objectifs de développement du Millénaire

8. Les célébrations souligneront l'importance de la diversité biologique pour le bien-être humain et la réduction de la pauvreté. Dans ce contexte, il est important de souligner dans quelle mesure les objectifs de la Convention et certains objectifs significatifs de développement du Millénaire ont pu être atteints et comment ils pourraient être renforcés entre 2010 et 2015. A ce titre, les célébrations incluront également une réunion de haut niveau de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

3. Programme de travail sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public et le Plan stratégique de la Convention

9. L'Année internationale est une contribution importante à la mise en œuvre du programme de travail sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public et au mandat de l'article 13 de la Convention. Elle représente une opportunité pour les parties de communiquer sur la mise en œuvre nationale de la Convention et d'intégrer les considérations sur la biodiversité dans l'éducation et le travail de certains secteurs économiques. En ce sens, l'Année internationale soutiendra les résolutions VI/19 et VIII/6 de la Conférence des Parties à la Convention. L'Année internationale contribuera également directement à la réalisation de l'objectif 4 du Plan stratégique de la Convention.

4. Publication de la Troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique

10. L'Année internationale coïncide avec la publication de la Troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique (GBO). Cette publication phare de la Convention fournira un panorama complet des exemples réussis en matière de réalisations mondiales, régionales, nationales et locales des objectifs de 2010 relatifs à la diversité biologique. Elle permettra également de fournir une analyse sur les étapes nécessaires à mettre en place pour réaliser les objectifs de la Convention sur la période post-2010. Les messages de la troisième édition GBO seront les mêmes que ceux de l'Année internationale afin de coordonner les efforts de communication entre les deux.

B. Objectif 1 : Sensibiliser l'opinion

11. Avant toute chose, l'Année internationale de la biodiversité représentera une opportunité pour sensibiliser l'opinion publique et un nombre de secteurs clés dont ceux identifiés dans le Plan Stratégique de la Convention sur les thèmes centraux suivants :

1. Le rôle vital de la biodiversité pour le bien-être de l'homme

12. L'évaluation des écosystèmes pour le millénaire a permis de comprendre l'importance des services d'origine écosystémique dans leur contribution au bien-être de l'homme. Le rôle de la biodiversité dans la fourniture de ces services aurait cependant pu être analysé plus profondément. Il est prévu que les activités et messages de l'Année internationale mettent l'accent sur le fait que la

biodiversité est à la base de ces services d'origine écosystémique et donc à la source du bien-être de l'homme. L'importance prépondérante du rôle de la biodiversité dans la vie des pauvres sera également soulignée. La réalisation des objectifs de la Convention sera analysée en termes de contribution à la diminution de la pauvreté et de réalisation des Objectifs de développement du Millénaire. Chaque message insistera sur la valeur économique de la biodiversité.

2. *la nécessité d'une action immédiate dans le cadre de la Convention et les succès enregistrés à ce jour*

13. Il est important de se rendre compte que dans l'optique de réduire et de stopper l'appauvrissement de la diversité biologique, la communauté globale doit redoubler ses efforts et s'engager dans une action urgente et coopérative dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, y compris à travers la participation de toutes les parties prenantes significatives. Il est nécessaire également de communiquer sur le fait que les objectifs de 2010 relatifs à la diversité biologique ont été réalisés avec succès dans de nombreux endroits du monde. Les expériences réussies de la troisième édition GBO prouvent que ces objectifs peuvent être atteints. Cette année aura pour vocation d'insister sur la primordialité du rôle des scientifiques pour fournir des outils aux preneurs de décisions.

14. L'objectif de sensibilisation du public pourra être obtenu en identifiant et diffusant les meilleures pratiques pour la mise en œuvre de la Convention au niveau national, régional et global. La présentation d'exemples doit permettre de démontrer que la réalisation des objectifs de 2010 relatifs à la diversité biologique est possible ; elle dépend d'un certain nombre de conditions contextuelles qui permettraient de répliquer les réalisations grâce à une coalition de partenaires et d'actions associées adaptées.

C. Objectif 2 : Promouvoir la mise en oeuvre et l'engagement

15. Sensibiliser le public sur les succès obtenus jusqu'à présent a pour objectif d'encourager les gouvernements, les individus et les autres secteurs importants à mettre en œuvre la Convention et à s'engager avec d'autres institutions nationales et internationales qui partagent les objectifs de la Convention. Par conséquent, l'Année internationale aura aussi pour objectif de lier les événements de sensibilisation du public à des activités qui encouragent la mise à exécution des objectifs en question. Les pays pourront notamment organiser des événements visant à promouvoir la mise en œuvre de stratégies nationales et de plans d'actions pour la biodiversité. Les organisations d'entreprises pourront lancer quant à elles des événements permettant de mettre à exécution des stratégies pour la biodiversité.

1. *Engagement des parties prenantes pour la mise en œuvre de la Convention*

16. Le plan stratégique de la Convention considère que l'engagement d'un certain nombre de secteurs économiques clé et d'autres acteurs est important pour la mise en œuvre des objectifs. En ce sens, l'Année internationale prévoit de mobiliser ces secteurs. Des activités et du matériel d'information doivent être préparés dans l'optique d'encourager cet engagement, entre autres auprès de groupes particuliers tels que le secteur des affaires, de la foresterie, de la pêche et de l'agriculture et des acteurs de l'aide au développement international et au commerce.

2. *Intégration d'un agenda sur la biodiversité dans les activités de tous les processus régionaux et internationaux pertinents.*

17. Lors des dernières années, de gros progrès ont été faits en matière d'intégration des questions touchant à la biodiversité et des thèmes liés à la Convention au sein d'un certain nombre de processus internationaux importants tels que les Objectifs de développement du Millénaire, l'aide officielle au développement, les stratégies de réduction de la pauvreté et d'autres. Durant l'Année internationale, les efforts pour sensibiliser le public devront être couplés à l'intégration des thèmes intéressant la biodiversité au sein de ces processus.

3. *Un calendrier de lancement et un cadre d'action post 2010*

18. Ces activités doivent avant tout contribuer à la création d'un élan de dynamique et à la mise en place d'actions et de stratégies visant à réduire et stopper l'appauvrissement de la diversité après la

date butoir de 2010, non seulement à l'intérieur de la Convention mais aussi au sein de tous les autres processus. Cette année devra chercher à promouvoir des actions spécifiques définies par un calendrier et des engagements. Ces actions trouveront leurs sources dans les recommandations de la troisième édition GBO. En ce sens, l'année devra chercher à créer un contexte favorisant les efforts des Parties, lors de la dixième réunion de la Conférence des Parties, pour arrêter les grandes lignes à suivre après 2010. Par conséquent, certaines activités durant l'année devront recouvrir une coloration fortement politique en incluant des débats lors des réunions gouvernementales des conventions liées à la biodiversité, des Conventions de Rio, de l'Assemblée générale des Nations Unies et d'autres.

D. Messages

19. Comme indiqué au paragraphe 10 ci-dessus, les messages de l'Année internationale seront issus de la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique (GBO). Les détails de ces messages seront déterminés dans la phase préparatoire des Perspectives avec la participation et les conseils de professionnels de la communication, comme souligné dans le plan de production de la troisième édition du GBO. Pour l'instant, il est important de noter que les messages ci-après sont envisageables :

(a) Un message soulignant l'importance de la biodiversité pour le bien-être de l'homme et la réalisation des Objectifs de développement du millénaire, tout particulièrement du rôle de la biodiversité dans la diminution de la pauvreté ;

(b) Un message mettant l'accent sur l'actuel taux d'appauvrissement de la diversité relativement élevé et sur ses conséquences à prévoir sur les écosystèmes, les espèces et le bien-être de l'homme si cette tendance continue ;

(c) Un message qui insiste sur le besoin urgent d'une action coopérative dans le cadre de la Convention, en comptant sur le soutien de toutes les parties prenantes afin de stopper l'appauvrissement de la diversité. Le message devrait être constitué autour des points suivants :

- (i) Il devrait être construit autour d'exemples réussis de certaines régions ou écosystèmes qui atteignent les objectifs de 2010. Ces exemples laissent augurer que ces réussites ouvriront la voie à d'autres succès pour la période post 2010.
- (ii) Le message doit aussi insister sur le rôle primordial des activités de recherche scientifique d'excellence pour la réalisation de cet objectif et sur le rôle que jouent actuellement les scientifiques dans leurs initiatives pour sauver la vie sur terre.
- (iii) Les messages doivent être pensés pour fournir une base aux négociations politiques à même d'informer et de nourrir les discussions des Parties et des autres acteurs pertinents sur un hypothétique modèle pour un système post-2010.

E. *Élément stratégique 1 : fournir un message global et inviter les acteurs locaux à présenter leur propre expérience*

20. Même si l'objectif 2010 relatif à la diversité biologique est global, sa réalisation est prévue à travers des actions concrètes aux niveaux nationaux et régionaux. La biodiversité doit être conservée et soumise à une utilisation durable à tous les niveaux, du mondial au local. Les processus écosystémiques ont lieu également à plusieurs niveaux, que ce soit spatial ou temporel. A ce titre, ils doivent être gérés en tenant compte de cette spécificité. Heureusement, il existe des expériences réussies illustrant comment l'appauvrissement de la diversité biologique peut être réduite ou stoppée. Par conséquent, la stratégie consiste à essayer de créer une structure et un espace permettant aux acteurs locaux de raconter leurs expériences à l'intérieur du cadre d'action de cet objectif 2010. Afin de maximiser l'impact et rentabiliser les ressources limitées qui sont à disposition, la stratégie vise à tirer profit de toute activité ou action existante.

1. Fournir un message global

21. Le Secrétariat diffusera des messages globaux concernant la biodiversité, le bien-être de l'homme et le rôle de la Convention dans la lutte contre l'appauvrissement de la diversité biologique. Comme expliqué précédemment, cette diffusion sera faite par l'intermédiaire de la troisième édition GBO. Le message sera élaboré de façon à laisser une place à la présentation d'expériences locales, de succès sectoriels et de cadres nationaux d'application.

2. Inviter les acteurs régionaux, nationaux et locaux à présenter leurs expériences et mettre en place des activités

22. La stratégie consiste à créer des espaces, opportunités et événements où les Parties de la Convention tels que les gouvernements à tous les niveaux, les citoyens et les parties prenantes intéressées puissent présenter leurs expériences réussies en matière de réalisation des objectifs de la Convention et des objectifs 2010 relatifs à la diversité biologique :

a) Un appel à participation adressé aux Parties, organisations gouvernementales, non gouvernementales et au monde des affaires sera lancé pendant le troisième trimestre de 2008 pour organiser des forums et des séminaires où seront présentées et rendues publiques ces expériences.

b) Création d'un partenariat entre le Secrétariat et un ensemble d'agences pour rassembler ces expériences. Les partenaires restent encore à être identifiés mais on peut citer dès à présent : Countdown 2010, l'Initiative Equateur, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, la Commission d'éducation et de communication de l'UICN et d'autres ;

c) Un appel à participation, durant l'automne 2008, pour la production de films et d'autres documentaires illustrant les succès obtenus dans la réalisation des objectifs 2010 sur la diversité biologique ;

d) Un site Internet interactif créé par le Secrétariat et lancé au début de l'année 2009 sera conçu pour laisser de l'espace aux récits d'expériences réussies et contiendra des outils de management permettant de présenter ces importantes contributions.

e) Présentations de ces récits d'expériences réussies par le Secrétariat et ses partenaires durant des conférences internationales majeures en 2009 et 2010.

23. Puisque de nombreuses activités seront organisées par les Parties elles-mêmes, une structure flexible sera créée pour permettre aux parties et aux acteurs, possédant des capacités organisationnelles et configurations institutionnelles variées, de communiquer leurs résultats. A ce titre, les parties pourront décider de la structure de leur comité d'organisation national qui sera chargé d'organiser et de transmettre les actualités concernant les activités au programme pendant l'année. Ces comités pourront être organisés selon des structures différentes, dont le détail sera analysé ci-dessous.

F. Elément stratégique 2 : construire un élan de dynamisme en 2008 et 2009

24. Le succès des activités en 2010 sera assuré par la mobilisation et le soutien d'acteurs bien avant l'Année internationale. Dès 2008, après la neuvième réunion de la Conférence des Parties, des activités et événements promotionnels commenceront à être mis en place avec une fréquence et une ampleur croissantes afin de garantir que les activités soient déjà commencées en 2010.

25. En 2008, les activités se concentreront sur l'articulation des messages principaux et sur leurs promotions auprès des partenaires principaux. La stratégie d'images et les logos de l'année seront finalisés afin de permettre aux partenaires d'avoir accès au matériel et de pouvoir l'adapter à leurs besoins locaux. Le Secrétariat se déplacera pour participer aux principaux événements et promouvoir l'Année internationale. Pour maximiser les effets multiplicateurs de cette promotion, des réunions de coordination régionales et sectorielles seront organisées en parallèle à ces événements afin de définir des engagements et des plans pour l'Année internationale.

26. En 2009, le Secrétariat continuera à se déplacer pour promouvoir l'Année internationale et sensibiliser l'opinion. Le Secrétariat mettra une nouvelle action en place par rapport à l'année précédente : il regroupera le soutien de partenaires qui ont déjà pris des engagements afin qu'il l'aide dans la promotion de l'année.

G. *Elément stratégique 3 : Exploiter au mieux les événements et les activités existantes et renforcer la mobilisation des partenaires*

27. Les ressources à disposition étant limitées, la stratégie consistera à identifier les activités existantes déjà planifiées dans lesquelles une promotion des éléments et des événements de l'Année internationale pourrait être intégrée. Dans certains cas, cela nécessitera de collaborer avec les partenaires actuels de la Convention. Dans d'autres cas, de nouveaux partenaires seront mobilisés.

28. 2010 est une année importante pour les événements sportifs. L'opportunité doit donc être saisie pour faire la promotion de l'Année internationale de la biodiversité lors de ces événements. Lors des Jeux Olympiques de 2010 à Vancouver au Canada, les événements sportifs et culturels seront une occasion de choix pour mobiliser du soutien. La coupe du monde FIFA se déroulera pour la première fois dans un pays africain et représentera une excellente opportunité pour souligner le rôle de la biodiversité dans l'aide au développement africain. Les jeux du Commonwealth prévus en octobre à New Delhi en Inde constitueront une autre opportunité pour diffuser le message de l'Année internationale.

29. 2010 est également l'année des événements de promotion économiques significatifs où le rôle de la biodiversité comme facteur de développement durable pourra être publicisé. L'exposition mondiale de Shanghai en 2010 sera la première Expo mondiale qui se déroulera dans un pays en développement. Elle permettra de mettre l'accent sur le rôle de la biodiversité dans le processus de développement dans le présent comme pour le futur.

30. Cette stratégie de dynamisation englobe la recherche de financements pour l'année. Le Secrétariat aura besoin de ressources de base pour organiser la mobilisation et le soutien aux événements prévus pour l'année. Ces financements peuvent être obtenus par des dons du secteur privé et gouvernemental. Les premiers financements serviront à mobiliser le soutien et les ressources ultérieures des parties.

1. Mobiliser les médias

31. Pour transmettre l'information sur toutes les activités en cours dans le monde, une forte présence des médias sera nécessaire. Une stratégie de communication active doit donc créer des opportunités pour communiquer avant l'année en question. Par conséquent, la création d'alliances avec des organisations médiatiques ou toute autre entité capable d'aider à développer et diffuser les messages et leurs objectifs sera un élément central de ces activités. A cet égard :

a) Le Secrétariat travaillera pour produire le matériel d'information dans un format adapté à toutes les agences médiatiques.

b) Un réseau de partenaires médiatiques régionaux sera constitué pour aider à la publicisation et à l'identification de marchés pour les « récits d'expériences locales réussies ».

c) Les partenariats avec la radio, la télévision, les sociétés de production de films et les sponsors de festivals de films en 2010 seront constitués durant le quatrième trimestre de 2008. Le Secrétariat jouera le rôle de conseiller technique.

2. Mobiliser les meilleurs conseils scientifiques

32. Le travail de la communauté scientifique consiste à créer les bases pour la conception d'une politique appropriée mettant en application des actions dans le but de réaliser les objectifs de 2010. Le Secrétariat consacra du temps et des efforts pour atteindre des réseaux et des consortiums d'institutions scientifiques à même de promouvoir la recherche qui soutient les objectifs de la Convention. Cette coordination impliquera l'identification des domaines prioritaires de la recherche liés à la biodiversité

pour l'année 2010 et au-delà. Ces domaines prioritaires seront définis de sorte que la recherche puisse aider les pays à mettre en œuvre la Convention.

a) Pour accomplir cette tâche, le Secrétariat s'aidera des membres du consortium d'institutions scientifiques et coordonnera avec eux les plans d'action pour l'année. La coordination ne se limitera pas à la seule mobilisation de l'expertise scientifique mais inclura leur expertise pour la divulgation scientifique. Par conséquent, une attention particulière sera portée au rôle que ces experts pourraient jouer lors des expositions et autres événements de communication.

b) Les préparatifs de la Troisième édition GBO représenteront une occasion pour mobiliser la communauté scientifique. Les conclusions et la recherche des Perspectives seront communiquées à la communauté scientifique afin de les aider à identifier les domaines clé pour la recherche future.

c) Un symposium scientifique international pourrait être convoqué en parallèle à la quatorzième réunion de l'Organe subsidiaire en collaboration avec l'UNESCO et le consortium des institutions scientifiques de la Convention.

H. Promouvoir des événements à forte visibilité

33. Alors que la majorité des activités de sensibilisation du public et autres visent à la mobilisation directe de l'opinion publique et de groupes, certains événements à forte visibilité doivent être développés en parallèle pour réaliser les objectifs de politiques publiques. Ces événements cherchent à sensibiliser les preneurs de décision du plus haut niveau sur l'importance de stopper l'appauvrissement de la diversité biologique. Le soutien de certains leaders à forte visibilité, déjà familiers avec la Convention sur la diversité biologique, sera utilisé pour mobiliser de nouveaux acteurs qui ne sont pas encore impliqués dans le processus.

34. Au niveau international, tous les événements et réunions de la Convention, de ses organes subsidiaires et groupes de travail spéciaux seront utilisés pour promouvoir les objectifs de l'Année internationale. Plus particulièrement, la dixième réunion de la Conférence des Parties et la cinquième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, qui se tiendront en 2010, constitueront une occasion unique pour marquer l'Année internationale et rechercher l'appui politique pour ses objectifs.

35. La journée internationale de la diversité biologique du 22 mai 2010 sur le thème de la « biodiversité pour le développement » sera célébrée dans le contexte de l'Année internationale. Les travaux de la troisième édition GBO seront lancés à cette date.

36. Toutes les réunions et événements internationaux ayant des objectifs communs à la Convention serviront de plateforme à la célébration de l'Année internationale. Il est notamment prévu qu'une réunion de haut niveau de la 65^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies de deux jours soit convoquée en septembre 2010 afin de valoriser l'Année internationale à travers la participation de chefs d'état et de gouvernement. Toutes les agences des Nations Unies célébrant une convention internationale en 2010 seront invitées à célébrer l'Année internationale durant leurs rencontres, à commencer par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), organisation hôte de la Convention sur la diversité biologique. Sont impliquées par exemple la session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'Environnement et du forum ministériel mondial sur l'environnement, les conférences des parties des accords environnementaux multilatéraux tels que la CITES, la CCNUCC, la cinquième assemblée du FEM, la Conférence mondiale sur les femmes à Sofia, les réunions des accords multilatéraux sur l'environnement et la réunion générale annuelle du CGIAR.

I. Encourager les Parties à se mobiliser

37. Alors que la mobilisation des partenaires est importante, l'implication active des Parties de la Convention est prépondérante. La Convention sur la diversité biologique puise sa force dans la mise en œuvre des objectifs et programmes de travail au niveau national. A ce titre, l'Année internationale représente une opportunité pour les acteurs nationaux et locaux de présenter leurs meilleures réalisations des objectifs de la Convention et identifier les défis qui doivent être surmontés pour assurer la mise en œuvre effective des trois objectifs préfixés.

38. A cette fin, les Parties sont encouragées à créer des comités d'organisation pour coordonner les activités de l'Année internationale entre les différents acteurs. Etant donné que les parties évoluent dans des contextes différents, la forme de ces comités nationaux d'organisation variera selon le contexte. Le Secrétariat préparera un format modèle pour l'organisation de ces comités pendant l'automne 2008. Il est suggéré que les comités incluent des représentants de :

- (a) Ministères de l'environnement,
- (b) Autres ministères pertinents s'occupant des secteurs de la forêt, pêche, ressources naturelles et développement international,
- (c) Milieu des affaires,
- (d) Universités et instituts de recherche,
- (e) Musées de sciences et d'histoires naturelles,
- (f) Organisations non gouvernementales,
- (g) Jeunes,
- (h) Médias

39. Les comités d'organisation nationaux auront la responsabilité de traduire le matériel global dans leurs langues et d'adapter les formats aux nécessités de leurs célébrations nationales. Ils seront également chargés des responsabilités logistiques telles que l'organisation et la recherche de financements, la planification et la réalisation d'activités spécifiques nationales pour l'Année internationale, tout en cherchant à lier ces activités à d'autres initiatives nationales et locales pertinentes (dans d'autres secteurs comme celui de l'éducation par exemple). A travers le centre d'échange de la Convention, la mise en œuvre et les résultats de ces actions nationales seront communiqués au niveau global.

40. Les plus gros succès en terme de conservation de la biodiversité et de diminution de la pauvreté sont obtenus au niveau sous national et local. Les comités d'organisation de l'Année internationale sont encouragés à s'engager avec des partenaires locaux. Le Secrétariat aura lui aussi certains partenaires locaux engagés à ses côtés : par exemple les villes impliquées dans les initiatives sur la biodiversité, les communautés locales et populations indigènes. Pour les autres entités qui sont exclues de cette classification, les gouvernements nationaux joueront le rôle de fédérateur.

J. D'autres partenaires au niveau international et national

41. Le Secrétariat a déjà créé un comité consultatif inter-agences. En 2008, il élargira les conditions d'adhésion au Comité pour inclure de nouveaux partenaires additionnels listés dans l'annexe. Le Secrétariat sera également responsable de mobiliser et de drainer des ressources pour l'Année internationale. Le Secrétariat sera informé par le Comité consultatif informel du programme de travail pour la communication, l'éducation et la sensibilisation du public.

1. Comité inter-agences

42. Grâce à l'expérience acquise par le groupe de travail inter-agences pour la célébration de l'Année internationale pour la diversité biologique, un comité consultatif inter-agences pour l'Année internationale sera établi en vue de promouvoir des programmes et objectifs communs au sein du système

des Nations Unies et parmi les partenaires. Cette cohérence permettra notamment de maximiser l'efficacité des actions liées à l'Année internationale. Le Comité sera composé des membres des agences chefs de file du groupe de travail 2010. Les membres du comité comprendront le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'UNESCO, la Banque mondiale, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), l'UICN, Countdown 2010, le CGIAR, les Secrétariats de la CCNUCC, de la CMS, de la Convention de Ramsar, de la CITES, des Conventions des mers régionales et le WWF. Ce comité aura pour objectif de : (i) fournir des conseils et guider le Secrétariat de la Convention en matière de planification, de préparation et d'organisation de l'Année internationale ; et (ii) promouvoir et organiser des actions liées spécifiques, le matériel et les célébrations de l'Année internationale dans leurs programmes de travail spécifiques. Les parties sont encouragées, conformément à la résolution 61/203 de l'Assemblée générale des Nations Unies, à mettre sur pied un comité national préparatoire de l'Année internationale ainsi que des comités préparatoires locaux dès que possible.

2. *L'Organisation des Nations Unies et Secrétaire général des Nations Unies*

43. Pour les célébrations de l'Année internationale des déserts et de la désertification, le Secrétaire général des Nations Unies a nommé deux représentants spéciaux. En mai 2007, le Secrétaire général a nommé trois représentants spéciaux pour le changement climatique. En accord avec cette pratique désormais établie, le Secrétaire général sera contacté afin qu'il examine la possibilité de nommer des représentants spéciaux honoraires pour la célébration de l'Année internationale.

3. *Partenaires médiatiques*

44. Le succès de la stratégie dépendra de la capacité à atteindre et impliquer des partenaires dans les médias. Le Secrétariat devra identifier ceux qui sont capables de fournir des conseils pour accéder à l'audience dans toutes les régions. Les partenaires qui auront une expérience dans la télévision, la radio et la presse écrite dans les six langues officielles des Nations Unies devraient être rassemblés au sein d'un comité. L'alliance de communicateurs pour le développement durable (COM+) serait un partenaire potentiel.

4. *Partenaires régionaux*

45. Les expériences réussies en termes d'accomplissement des objectifs de 2010 recouvrent des significations différentes selon les régions. Les plus gros succès qui ont été atteints au niveau régional devront être promus aussi bien au niveau régional que global. Les acteurs régionaux sont encouragés à prendre leurs responsabilités en nouant des partenariats avec des partenaires nationaux et globaux pour diffuser leurs récits d'expériences réussies. Les parties siégeant à des processus intergouvernementaux régionaux ou dans des organisations régionales seront invitées à célébrer l'Année internationale et à contribuer à la réalisation de ces objectifs. Elles pourront être guidées en recevant des suggestions sur les actions recommandées au niveau international. Les acteurs régionaux d'importance sont composés notamment des bureaux régionaux du PNUE et du PNUD, des commissions économiques régionales, des institutions d'intégration politique régionale telles que l'Union africaine et l'Union européenne et des organes sous-régionaux tel que le Secrétariat du programme régional océanien de l'environnement (PROE).

K. *Thèmes de fond et matériel à fournir*

46. Les thèmes doivent être développés en coordination avec les principaux messages issus de la Troisième édition GBO. A partir de ces derniers, une variété de messages pourra être développée. Les principaux thèmes au cœur des célébrations et du matériel devront être les suivants :

- a) La biodiversité pour le bien-être de l'homme ;
- b) La biodiversité et la réduction de la pauvreté ;
- c) L'appauvrissement de la diversité biologique et ses conséquences potentielles ;

- d) Biodiversité, science et politiques publiques pour 2010 et au-delà;
- e) Récits d'expériences réussies en matière de réalisation des objectifs de 2010 sur la diversité biologique ;
- f) Actions ultérieures nécessaires pour réduire et stopper l'appauvrissement de la diversité biologique.

1. Site Internet

47. Le site Internet sera un point de liaison pour la diffusion du matériel. La maintenance sera assurée par le Secrétariat et le site possédera des sites miroirs avec certains membres du centre d'échange. L'entretien du site sera largement géré par le Secrétariat mais grâce à certains outils de gestion du contenu, les partenaires pourront ajouter de nouvelles données et mettre à jour leurs propres informations. Les principaux éléments du site seront les suivants :

- (a) "Récits d'expériences réussies" Centre d'échange. A cet endroit, les communautés et les organisations pourront proposer leurs récits d'expériences réussies pour une publication digitale sur Internet ou sur papier. Construit sur l'outil d'affichage de la SPANDB et d'autres applications, les partenaires pourront publier leurs récits et démontrer ainsi leur contribution aux objectifs de 2010 et au delà.
- (b) Versions électroniques de matériel incluant du multimédia dans une variété de formats telles que photos, vidéos, présentations audio, présentations PowerPoint et présentations flash.
- (c) Calendrier d'évènements (possibilité laissée aux partenaires de poster leurs informations)
- (d) Informations sur les partenaires
- (e) Forums de discussion
- (f) Liens à de nouveaux articles publiés à travers le monde

2. Matériel d'information

48. Le Secrétariat, en tant que point focal, sera responsable de la création du matériel d'information de base. Comme indiqué précédemment, la Troisième édition GBO sera publiée en 2010 et servira de source d'informations de référence pour l'Année internationale. A cause des coûts élevés d'impression et des gaz à effet de serre produits par les activités de transport, le choix s'est porté sur la distribution électronique et la publication de documents imprimés par des imprimeurs locaux près des marchés de distribution. Les partenariats pour la publication devront être établis. Les fichiers originaux seront mis à disposition des gouvernements nationaux afin qu'ils puissent les traduire dans leur langue et les faire imprimer par des acteurs nationaux. Ce matériel inclura notamment :

- a) Un kit faisant la promotion du logo : des pins commémoratifs, des stylos et des graphiques
- b) La troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique (et tout le matériel qui lui est associé)
- c) Un album photo sur la biodiversité
- d) Un calendrier sur les Conventions de Rio
- e) Des brochures sur l'Année internationale et sur la Convention
- f) Cd-rom et autre matériel

49. Les logos et les modèles seront créés et utilisés pour publiciser le matériel et les événements organisés pendant l'Année internationale et juste après celle-ci. Ils permettront notamment de donner une visibilité et une cohérence aux activités et au matériel produit par des organisations partenaires ou extérieures, en les reliant à l'objectif global de l'Année internationale.

3. *Présentations multimédias*

50. Les présentations multimédias sont très efficaces mais leur production peut être très chère. La priorité sera donc donnée à des partenariats avec la télévision, des films ou d'autres agences pour produire le matériel pour l'année internationale. Le Secrétariat produira du matériel de base mais des partenariats avec les médias pourront être utilisés pour encourager la production de documentaires et d'autres matériels. Des partenariats sur la biodiversité pourront être créés avec des festivals de films internationaux et régionaux majeurs.

4. *Expositions*

51. L'année internationale devra prévoir la réalisation d'un certain nombre d'expositions photographiques, scientifiques et artistiques sur le thème. Cette réalisation sera de la responsabilité des Parties et des partenaires du Secrétariat. Il est particulièrement souhaité que les membres du consortium des institutions scientifiques montent des expositions. Il est également prévu que certains musées nationaux d'histoire naturelle et de la biodiversité organisent des expositions. En parallèle, le Secrétariat créera sa propre exposition qu'il fera circuler dans les plus grandes réunions internationales.

L. *Projet d'emploi du temps des activités et plans prévisionnels*

1. 2008 – planification et mobilisation des ressources

52. Au cours de l'année, le Secrétariat concentrera ses activités sur l'établissement de partenariats et la collecte de fonds. La diffusion de messages de base devra être terminée. Pendant cette année, les activités suivantes devront être mises en place :

- (a) Création d'organes consultatifs;
- (b) Lancement de la stratégie de marque et diffusion de messages, incluant logos et graphiques
- (c) Notification aux comités nationaux, incluant des suggestions de termes de référence ;
- (d) Lancement des "expériences réussies pour la campagne de 2010" incluant un appel à propositions lancé aux Parties, organisations internationales et non gouvernementales et parties prenantes pour présenter des cas d'études ;
- (e) Création d'un site Internet de l'Année internationale ;
- (f) Etablissement de partenariats avec les médias pour la sensibilisation ;
- (g) Recherche initiale et rédaction de la Troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique avec lancement de la stratégie de communication ;
- (h) Liaison avec des institutions scientifiques et d'autres musées pour la planification d'expositions ;
- (i) Etablissement de partenariats avec des éditeurs ; et
- (j) pré promotion de l'Année internationale lors des événements listés dans la section 10 ci-dessous ;

2. 2009 – Elaboration du matériel d'information et planification des événements

53. L'année 2009 sera consacrée à l'élaboration et à la diffusion du matériel d'information, à la planification des activités, aux dépenses de matériel et à la distribution de fonds aux partenaires pertinents. De plus amples informations sur les GBO seront disponibles en 2009 et permettront une diffusion de messages plus détaillés.

- (a) Réunions des comités de coordination ;

- (b) Collecte d'informations sur les événements de la part de tous les partenaires ; finalisation du calendrier des événements ;
- (c) Diffusion des messages finalisés à la fin de l'année, à partir du contenu de la troisième édition des GBO ;
- (d) Elaboration du matériel d'information à la fin de l'année à partir d'envoi de messages électroniques ;
- (e) Promotion continue de l'année lors d'événements internationaux ;

3. *Activités en 2010 et événements clés.*

54. Des activités et des expositions se dérouleront tout au long de l'année. Alors que nombre d'entre elles doivent encore être définies, certaines dates clé sont déjà connues pour des activités :

- (a) Lancement de l'Année internationale durant le jour de l'an ;
- (b) Quinzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques ;
- (c) Groupe de travail spécial sur l'accès et le partage des avantages ;
- (d) Journée internationale de la diversité biologique du 22 Mai et lancement de la Troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique.
- (e) Dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, Nagoya (Japon)
- (f) Soixante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, New York

Annexe I

CALENDRIER DES RÉUNIONS ET CONFÉRENCES INTERNATIONALES :

On trouvera ci-dessous un tableau préliminaire listant tous les événements durant lesquels l'Année internationale devrait être promue par le Secrétariat. Il s'agit de se concentrer prioritairement sur les réunions des accords environnementaux multilatéraux puis sur certains événements culturels, sportifs et économiques.

Evènement	Date	Organisateur	Lieu
2008			
Séminaire sur "l'humanité et la planète terre"	3-5 juin 2008	UNESCO-MAB	Paris, France
32ème session du Comité du Patrimoine Mondial	2-10 juillet 2008	Comité du Patrimoine Mondial	Ville de Québec, Québec
Conférence internationale : paysage, écologie et management forestier : défis et solutions	16-18 septembre 2008	IUFRO	Chengdu, Chine
4 ^{ème} Congrès mondial de la nature	5-14 octobre 2008	UICN	Barcelone, Espagne
XIII Congrès forestier mondial	18-25 octobre 2009	FAO	Buenos Aires, Argentine
CDP 10 RAMSAR	28 octobre-4 novembre 2008	RAMSAR	Changwon, Gyeongnam, Corée
CDP 9 CMS	1-5 déc. 2008	CMS	Rome Italie
CDP 14/CMP 4 CCNUCC	1-12 déc. 2008	CCNUCC	Poznan, Pologne
2009			
25 ^{ème} session du Conseil d'administration /Forum ministériel mondial sur l'environnement	16-20 fév. 2009	PNUE	Nairobi, Kenya
17 ^{ème} session de la Commission du développement durable	4-15 mai 2009	DESA Secrétariat	New York, EU
Conférence Mondiale sur les océans	11-15 mai 2009	WOC'09 Secrétariat	Manado, Indonésie
CDP 9 UNCOD	oct. 2009 (à déterminer)	UNCOD	Bonn, Allemagne
CDP 15 / CMP 5 CCNUCC	3 nov.-11 déc. 2009	CCNUCC	Copenhague, Danemark
2010			
COP 15 CITES	janvier 2010 (à dét.)	CITES	Doha, Qatar
Jeux Olympiques d'hiver	fév. 12-28, 2010	COI/Comité organisateur de Vancouver (VANOC)	Vancouver, Canada
Exposition mondiale de Shanghai	1-31 mai 2010	Bureau de coordination de l'Exposition mondiale de	Shanghai, Chine

		Shanghai	
Conférence mondiale des femmes	25-29 mai 2010		Sofia
Coupe du monde de la FIFA	Juin 2010	FIFA	Afrique du Sud
65 ^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies	Septembre 2010	ONU	New York, EU
Jeux du Commonwealth	3-14 octobre, 2010	Fédération des jeux du Commonwealth	New Delhi, Inde
CDP-10	Dernier trimestre 2010	CDB	Nagoya, Japon

Annexe II

LISTE INDICATIVE DES RESSOURCES NÉCESSAIRES

1. Pour exécuter sa stratégie, le Secrétariat a besoin d'un ensemble de ressources humaines et financières. Un mélange de contributions en nature du Secrétariat et de ressources supplémentaires issues de dons publics et privés sera utilisé pour faciliter et encourager la mobilisation des Parties et des autres partenaires, qui pourront ensuite se lancer dans la collecte de fonds pour leurs propres projets.
2. Dotation en personnel. Un expert associé issu du Groupe de rayonnement et des groupes d'intérêt majeur pourra être assigné pour gérer et mettre en œuvre la stratégie durant la période entière. Un assistant de programme additionnel sera nommé au début de 2009 jusqu'à 2010 pour gérer le travail administratif et les demandes organisationnelles de l'Année internationale.
3. **Déplacements et réunions.** La promotion de l'Année internationale lors des événements internationaux de grande ampleur nécessitera des fonds pour les déplacements et l'indemnité journalière de subsistance de la personne employée en 2008 et 2009. En organisant des sessions d'organisation et de coordination régionales en parallèle à ces événements, les frais de déplacements pourront être limités. Une réunion du comité consultatif est prévue en 2008 et deux en 2009, avec la participation de représentants issus de pays en développement qui seront financés. Les réunions seront organisées dans la mesure du possible en parallèle à des réunions CDB afin de réduire les coûts.
4. En 2010, une aide sera nécessaire aussi bien pour la conférence scientifique de l'Organe subsidiaire en janvier que pour les célébrations de l'Année internationale de la diversité biologique, en mai. Certains déplacements du personnel du Secrétariat devront être envisagés pour préparer l'exposition de 2010 et promouvoir l'Année internationale lors de conférences internationales majeures.
5. **Matériel d'information.** Des financements seront nécessaires pour produire le matériel d'information de base. Deux produits d'information ont été financés par des sources extérieures. La Troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique possède un budget propre pour les produits d'information. Le calendrier des Conventions de Rio a été sponsorisé par des agences extérieures et il est prévu que cette sponsorship se prolonge en 2010.
6. D'autres produits d'information tels que le site Internet et les produits multimédias devront être financés séparément. Le site Internet aura besoin de financements pluriannuels pour permettre une constante mise à jour des informations et caractéristiques techniques. Dans la catégorie multimédia est incluse une présentation flash en 2008 pour faire la promotion de l'année et d'autres films en 2009 sont aussi prévus. La réalisation de l'exposition de 2010 et les coûts de transport pour l'acheminement représentent d'autres dépenses à prévoir au budget.
7. La liste de l'ensemble de ces dépenses est fournie au tableau ci-dessous.

LISTE INDICATIVE DES RESSOURCES REQUISES POUR LA STRATEGIE DE CELEBRATION DE L'ANNEE INTERNATIONALE DE LA BIODIVERSITE

Poste budgétaire	Dépenses 2008	Dépenses 2009	Dépenses 2010	Total sur l'ensemble de la période (USD)
Personnel				
Assistant de programme (G-7)		60 000	60 000	120 000
Chargé de programme	(Le personnel existant sera assigné/aidera pour cette tâche)			0
			Total	120 000
Déplacements et réunions				
Sessions de promotion et de coordination régionale	20 000	100 000		120 000
Réunions du groupe consultatif (1 en 2008, 2 en 2009)	15 000	30 000		45 000
Conférence scientifique de l'Organe subsidiaire			100 000	100 000
Célébrations de l'IBD			100 000	100 000
Représentation du secrétariat lors d'autres événements majeurs pendant l'année 2010			100 000	100 000
			Total	465 000
Matériel d'information				
Marque, logotypes, matériel basic	50 000	100 000		150 000
Troisième édition GBO	(pris en charge par le budget de la troisième édition GBO)			0
Calendrier 2010 des Conventions de Rio	(payé grâce à des arrangements de sponsorisation)			0
Brochures et album photographique		150 000		150 000
Site Internet	25 000	15 000	15 000	55 000
Multimédia	10 000	40 000		50 000
Exposition (comprenant les coûts d'acheminement jusqu'à l'évènement)		75 000	50 000	125 000
			Total	530 000
Total en milliers de dollars				1 155 000